

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 juin 2024

### COMITÉ SYNDICAL

**Date convocation :**  
**13 juin 2024**

**Date de la séance :**  
**25 juin 2024**

**Les membres en exercice  
sont : 35  
Quorum : 19  
Membres présents : 22  
Membres représentés : 2  
(Pouvoirs)  
Total votants : 24**

L'an deux mil Vingt-quatre, le 25 juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

### ÉTAT DE PRÉSENCE

COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DU VAL  
BRIARD

**Présents :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE MARNE ET  
GONDOIRE

**Présents :** Mme Saïda BOUARABA, Mme Sylvia CHEVALLIER, M. Laurent DIREZ (suppléant de M. COLAISSEAU), M. Nebojsa MAJIC (suppléant de M. DA SILVA), M. Alioune DJIGO, Mme Isabelle DUPRE, M. Michaël CHAPOTELLE (suppléant de M. JAHIER), M. Alain KOLOPP, Mme Nathalie BILLY (suppléante de Mme PETITOT) M. Jacques POTTIER, M. Patrick TAUPIN-GARDIN, M. Ludovic PUCCINELLI (suppléant de Mme TORTRAT), M. Sinclair VOURIOT

VAL D'EUROPE  
AGGLOMÉRATION

**Présents :** M. Alexandre AFFRE, M. Serge ARNAUD, Mme Aurore CAPDEVILA, M. Daniel CHEVALIER, M. Luc CHEVALIER, M. Dominique FOURNIER, M. Michel GARROUSTE, M. Cyril MARSAUD, M. Anicet FABRIANO (suppléant de M. MASSON),

**Excusés**

M. Patrick AUVRELE, Mme Valérie BONNOT, M. Philippe COMPARET, Mme Sonia DUTARTRE, M. Julien GAILLARD, Mme Anne GBIORCZYK, Mme Geneviève GENDRE, M. Patrick JOUDRAIN, M. Francesco PITARI, M. Antoine POUPART, M. Tony SALVAGGIO

### Pouvoirs

Mme GENDRE donne pouvoir à M. VOURIOT  
M. GAILLARD donne pouvoir à M. MARSAUD

**DELIBERATION N° 13/2024**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 03 AVRIL 2024**

Le Président propose d'approuver le compte-rendu du comité syndical du **03 avril 2024**

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité**

**DECIDE** d'approuver le compte-rendu du comité syndical du **03 avril 2024**

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Fait et délibéré au Syndicat de Transport, les jours, mois et an que dessus.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Le Président,

Sinclair VOURIOT



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com